

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Déplacement du marché vendredi 10 juillet et 4 septembre 2026

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation du marché déplacé il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- **Rue des fossés (partie comprise entre La poste et la rue Monfort)**
- **Parking Molliet**

Le vendredi 10 juillet 2026 de 4h00 à 14h00
Le vendredi 4 septembre 2026 de 4h00 à 14h00

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 17 juin 2026
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

